



qu'aux termes de l'accord, nous prolongeons la période de l'accord jusqu'au trente juin 1947 au lieu du 31 décembre 1946, date sur laquelle M. Monnet et moi-même nous nous étions d'abord mis d'accord. Nous comprenons que le montant du crédit utilisé ne dépassera pas 80 pour cent de la valeur des achats effectués par le gouvernement français au Canada entre la période du 20 juillet 1945 et du 30 juin 1947. Ces achats comprendront tous les articles repris au programme que vous avez présenté et qui ont été commandés postérieurement au trente juin 1945 et livrés avant le 1er juillet 1947 ainsi que toutes les commandes effectuées pendant cette même période en vue d'une livraison ultérieure, les navires par exemple, à condition que votre Conseil français d'Approvisionnement et le Ministère du Commerce canadien soient d'accord pour les inclure dans le programme. Nous sommes également prêts à voir inclure dans le programme tous autres articles commandés pendant cette période et qui n'auraient pas figuré au programme initial, à condition que ces articles aient fait l'objet d'une entente entre votre Conseil d'Approvisionnement et les Ministères du Commerce et des Finances canadiens. Enfin il est entendu que le reliquat de 20% du montant des achats sera payé au comptant par le gouvernement français dans les conditions prévues dans notre accord du mois d'août dernier relatif au règlement financier entre le Canada et la zone franc.

Je serais heureux que vous veuillez bien me confirmer votre accord sur les différents points exposés ci-dessus. Je saisis cette occasion pour exprimer le plaisir que mes collègues et moi-même avons eu à conclure cet accord avec votre gouvernement et pour vous dire que nous espérons que les fournitures et le matériel d'équipement que la France obtiendra au Canada contribueront d'une façon efficace à la reconstruction et au développement de votre grande nation. Je prévois avec plaisir qu'il amènera la France et le Canada à avoir des relations économiques plus étroites et j'espère que nos deux gouvernements pourront bientôt entreprendre une action commune en vue de réduire les obstacles au commerce et d'adopter d'autres mesures positives propres à accroître notre prospérité mutuelle.

J. L. ILSLEY.

II

*L'Ambassadeur de France
au Ministre des Finances canadien*

AMBASSADE DE FRANCE AU CANADA

OTTAWA, le 9 avril 1946.

No 46

MONSIEUR LE MINISTRE,—J'ai l'honneur de vous confirmer mon accord sur les différents points traités dans votre lettre du 9 de ce mois au sujet de l'octroi d'un crédit de 242.500.000 dollars par le Gouvernement canadien au Gouvernement français en application de la loi canadienne sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Le Gouvernement français m'a chargé à cette occasion de vous faire savoir qu'il espérait qu'il vous serait possible d'obtenir une modification de la loi canadienne sur l'assurance des crédits à l'exportation en vue d'inclure dans l'accord qui vient d'être signé, en plus des marchandises, les services d'origine canadienne.

Je tiens enfin à vous dire combien le Gouvernement français apprécie l'aide qui lui est ainsi apportée par le Gouvernement canadien dans la délicate période de reconstruction de son économie et qui contribuera utilement au développement ultérieur des relations économiques entre nos deux pays.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

J. DE HAUTECLOCQUE.